

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1547**présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 68

I. - À l'alinéa 24, substituer au mot :

« écocide »

les mots :

« infraction à l'encontre de l'environnement ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme d'écocide renvoie à la notion d'homicide et met sur le même plan la nature et l'être humain en niant le rapport hiérarchique et anthropologique naturel existant entre l'homme et la nature. C'est pourquoi il lui est préféré la périphrase explicite d'« infraction à l'encontre de l'environnement. »

Par ailleurs le terme d'écocide est un néologisme qui n'est pas juridiquement défini.